

# La pension alimentaire pour enfants à Washington : Introduction de la demande

L'introduction d'une demande de pension alimentaire pour enfants peut se faire de quatre façons.

## **1. Vous pouvez demander à la « Section des services de pensions alimentaires pour enfants » (« *Child Support Services Division* ») de déposer une demande.**

La Section des services de pension alimentaire pour enfants (CSSD) est un organisme situé à Washington dont les avocats sont spécialisés dans l'établissement et l'exécution des ordonnances de paternité et de pension alimentaire pour enfants. Si vous recevez l'Aide temporaire pour les familles dans le besoin (« *Temporary Assistance for Needy Families* », TANF) ou Medicaid, la CSSD vous fournira ses services gratuitement. Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'aide TANF ou de Medicaid, la CSSD peut facturer des frais de 5 \$ (mandat ou chèque uniquement, à l'ordre du Trésorier de Washington). Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer à certains services ou être déduits de la pension alimentaire perçue. Veuillez noter que la CSSD représente les intérêts du district de Columbia en matière de paternité et de pensions alimentaires pour enfants. La CSSD ne représente pas les parents ou les gardiens.

## **Comment faire ma demande ?**

Composez le 202-442-9900 pour prendre rendez-vous ou obtenir un formulaire de demande. Ou rendez-vous sur le site Web à l'adresse <http://www.cssd.dc.gov> pour télécharger un formulaire de demande. Renseignez et signez le formulaire de demande. Joignez des copies (et non des originaux) :

- de l'acte de naissance de chaque enfant
- de tout accord de séparation, jugement de divorce, ordonnance de garde ou reconnaissance de paternité ;
- de toute ordonnance de pension alimentaire pour enfants existante (certifiée) ;
- d'un justificatif de vos revenus ;
- d'un justificatif de résidence à Washington ;
- d'un justificatif d'identité (carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement)

## **Déposez ou envoyez le dossier de demande à l'adresse suivante :**

Child Support Services Division

Office of the Attorney General  
441 4th Street NW, Suite 550 North  
Washington DC 20001

## **De quelles autres façons la CSSD peut-elle m'aider ?**

Pour en savoir plus, vous pouvez téléphoner au bureau ou vous y rendre. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 45.

## **2. Vous pouvez solliciter les services gratuits d'un avocat**

Il existe plusieurs organismes d'assistance juridique gratuite à Washington qui aident les personnes ayant de faibles revenus dans le cadre de leurs demandes de pension alimentaire pour enfants. Consultez le site [www.lawhelp.org/dc](http://www.lawhelp.org/dc) ou le Centre d'entraide du Tribunal des Affaires familiales (voir à la fin de cette fiche) pour obtenir des informations à jour sur les programmes relatifs aux pensions alimentaires pour enfants.

## **3. Vous pouvez être votre propre avocat**

Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour introduire une demande de pension alimentaire pour enfants. Vous pouvez obtenir les documents juridiques (actes de procédure) dont vous aurez besoin à l'adresse [www.dcbart.org/for-the-public/legal-resources/pro-se-pleadings.cfm](http://www.dcbart.org/for-the-public/legal-resources/pro-se-pleadings.cfm), ou au Centre d'accueil central du Tribunal des Affaires familiales de la Cour supérieure (500 Indiana Avenue NW, salle JM-540), ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. Pour de plus amples informations, voir le feuillet d'information « La pension alimentaire pour enfants à Washington », qui explique comment sont prises les décisions afférentes aux pensions alimentaires pour enfants.

### **Il convient dans un premier temps de déposer les actes de procédure.**

Remplissez une Demande d'établissement de paternité et/ou de pension alimentaire. Apportez vos documents au Centre d'accueil central du Tribunal des Affaires familiales de Washington. Vous devrez payer des frais de dépôt d'un montant de 80 \$ (principales cartes de crédit, espèces ou mandats acceptés). Si vous n'avez pas les moyens de payer les frais, consultez le feuillet d'information « Dispenses de frais à Washington » qui explique comment demander au tribunal l'autorisation de déposer votre demande sans payer les coûts et frais judiciaires. Le jour même du dépôt de votre demande, vous obtiendrez une date d'audience, qui sera fixée dans les 45 jours suivants. Le Centre d'accueil central vous remettra un Avis d'audience et de comparution (NOHODA), qui indiquera la date de votre audience.

### **Vous devez ensuite signifier les actes de procédure.**

Vous devez signifier à l'autre parent les copies de la demande et du NOHODA. Quatre modes de signification sont possibles :

1. *Signification à personne* : Demandez à un adulte qui n'est pas impliqué dans la demande de remettre la demande et le NOHODA en personne à l'autre parent. Vous ne pouvez pas le faire vous-même. Vous pouvez demander à un ami, à un parent ou à un huissier de signifier les documents.
2. *Signification indirecte à domicile* : Demandez à un adulte qui n'est pas impliqué dans la demande de se rendre au domicile de l'autre parent et de remettre en personne la demande et le NOHODA à un autre adulte qui réside à cette adresse. Vous ne pouvez pas le faire

vous-même. Vous pouvez demander à un ami, à un parent ou à un huissier de signifier les documents.

3. *Signification indirecte au travail* : Demandez à un adulte qui n'est pas impliqué dans la demande de se rendre sur le lieu de travail de l'autre parent et de remettre en personne la demande et le NOHODA à un autre adulte qui y travaille. Vous ne pouvez pas le faire vous-même. Vous pouvez demander à un ami, à un parent ou à un huissier de signifier les documents.
4. *Courrier recommandé et courrier prioritaire* : Envoyez la demande et le NOHODA par courrier recommandé, avec accusé de réception, à l'autre parent. Vous pouvez le faire vous-même au bureau de poste. Le bureau de poste vous renverra l'accusé de réception (« carte verte ») par la poste après la livraison du courrier. Le jour même de l'envoi de la demande et du NOHODA par courrier recommandé, vous devrez envoyer à l'autre parent une deuxième copie du NOHODA par courrier prioritaire. Le tribunal considérera la signification « valable » si (1) l'autre parent signe l'accusé de réception ; ou (2) un autre adulte qui réside dans le même foyer ou travaille au même endroit que l'autre parent signe l'accusé de réception. Si personne ne signe l'accusé de réception, mais que la copie envoyée par courrier prioritaire ne vous est pas retournée, la signification sera considérée « valable » pour une demande de pension alimentaire pour enfants, mais pas pour une demande d'établissement de paternité.

### **Il convient ensuite de déposer un affidavit de signification.**

Un affidavit de signification est une déclaration sous serment attestant le mode de signification à l'autre parent. Vous devez déposer votre affidavit au Centre d'accueil central du Tribunal des Affaires familiales. Si l'autre parent a reçu une signification à personne ou une signification indirecte, l'adulte qui l'a signifiée doit remplir l'affidavit. Si vous avez signifié l'autre parent par courrier recommandé et prioritaire, il vous appartient de renseigner l'affidavit.

### **Vous assisterez ensuite à votre audience.**

Apportez des justificatifs de vos revenus, des frais d'assurance maladie pour l'enfant, des frais de garde, de tous les frais supplémentaires engagés pour l'enfant ainsi que toutes informations sur les revenus de l'autre parent étant en votre possession.

### **4. Vous pouvez engager un avocat privé**

Pour obtenir la liste des avocats privés qui traitent les demandes de pensions alimentaires pour enfants, remplissez le questionnaire en ligne du Service de recommandation d'avocats de l'Association du Barreau du District de Columbia à l'adresse <https://badc.barlrs.com>. La commission de recommandation s'élève à 39,95 \$. Vous pouvez également être orienté(e) vers un avocat par votre famille et vos amis ou effectuer des recherches en ligne.